

*États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre*

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Balcer, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général (*\*Avis de motion n° 48*), en date du 22 février 1960, demandant la copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1958 entre le gouvernement fédéral et les gouvernements d'Ontario et de la Saskatchewan, relativement à la réduction des contrats d'uranium et aux problèmes que suscite cette réduction.

---

A dix heures quinze minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 11 heures du matin, suivant l'article 2(1) du Règlement.

*L'Orateur,*  
**ROLAND MICHENER**